

29 mar 2019 -17:04

Conseil des ministres du 29 mars 2019

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 29 mars 2019 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

29 mar 2019 -17:04

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2019

Elargissement de l'approche administrative communale et création d'une Direction Evaluation de l'intégrité pour les pouvoirs publics

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui élargit les compétences des administrations locales en matière d'approche administrative et crée la Direction Evaluation de l'intégrité pour les pouvoirs publics.

L'avant-projet prévoit d'étendre considérablement les pouvoirs de sanction des administrations locales dans le cadre de l'ordre public. Il entend, par la même occasion, créer une base légale permettant, de manière explicite, d'attribuer des compétences au bourgmestre dans le cadre de la lutte contre la criminalité de droit commun et la criminalité organisée, et plus précisément la criminalité nuisible. Cet avant-projet doit permettre aux communes d'adopter, au terme d'une analyse de risques préalable, un règlement de police communal permettant de soumettre l'exploitation d'établissements accessibles au public à une enquête d'intégrité. Les résultats de l'enquête d'intégrité peuvent être utilisés afin de refuser la délivrance d'un permis, de le suspendre, de l'abroger ou de fermer un établissement.

L'avant-projet crée en outre la Direction Evaluation de l'intégrité pour les pouvoirs publics (DEIPP). Ce service renforcera la position d'information des administrations reprises dans l'avant-projet, lorsqu'elles procèdent à l'octroi d'une licence ou d'une subvention ou l'attribution d'un marché public ou d'une concession. La DEIPP opèrera en toute autonomie et sera placée sous la tutelle du ministre de la Justice et du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique

29 mar 2019 -17:03

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2019

Conseil supérieur des Finances : remplacement du président de la section Besoins de financement des pouvoirs publics

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo et de la ministre du Budget Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant remplacement du président de la section Besoins de financement des pouvoirs publics du Conseil supérieur des Finances.

Pierre Wunsch est nommé à la présidence de la section Besoins de financement des pouvoirs publics du Conseil supérieur des Finances en remplacement de Jan Smets, dont il assurera la fin du mandat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget et de la Fonction publique, chargée de la Loterie nationale et de la Politique scientifique
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>

29 mar 2019 -17:03

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2019

Renouvellement de mandats au Service de régulation du transport ferroviaire et de l'exploitation de l'aéroport de Bruxelles National

Sur proposition du ministre des Classes moyennes Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal portant renouvellement des mandats du directeur et du directeur adjoint du Service de régulation du transport ferroviaire et de l'exploitation de l'aéroport de Bruxelles National.

Les mandats du directeur et du directeur adjoint du Service de régulation du transport ferroviaire et de l'exploitation de l'aéroport de Bruxelles National, Serge Drugmand et Marc Hinoul, sont renouvelés pour une période de six ans à partir du 19 mars 2019.

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke
Attachée de presse - porte-parole
+32 2 541 63 67
+32 478 70 09 92
mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be

29 mar 2019 -17:03

Appartient à [Conseil des ministres du 29 mars 2019](#)

Agrément des prestataires de services pour l'échange électronique de messages via l'eBox

Sur proposition du ministre de l'Agenda numérique Philippe De Backer, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les conditions, la procédure et les conséquences de l'agrément de prestataires de services pour l'échange électronique de messages par le biais de l'eBox.

La loi relative à l'échange électronique de messages par le biais de l'eBox, approuvée par la Chambre le 14 février 2019, prévoit une base légale pour l'échange de messages par l'eBox entre instances publiques et personnes physiques, entreprises ou autres instances publiques. Elle prévoit aussi un cadre légal pour l'agrément de prestataires de services privés qui transmettent dans l'eBox Citoyen les messages électroniques des instances publiques.

Le SPF Stratégie et Appui agit en tant qu'autorité d'agrément des services de transmission et de visualisation de messages dans l'eBox pour les citoyens. Le projet d'arrêté royal prévoit les conditions, la procédure et les conséquences de cet agrément. Le système d'agrément n'existe pas pour l'eBox Entreprises. Concernant l'agrément, la règle veut que toute personne remplissant les conditions puisse offrir ses services pour des applications publiques.

Les conditions d'agrément, contenues dans le projet d'arrêté royal présentent un degré élevé de protection de la vie privée et de confidentialité des données. Le projet prévoit notamment :

- les caractéristiques fonctionnelles et techniques
- le respect de la vie privée
- les exigences de sécurité, notamment en ce qui concerne la sécurité de l'information et l'irréfutabilité
- la gestion des services
- les caractéristiques juridiques et économiques

Le projet prévoit par ailleurs la procédure et les conséquences de l'agrément. Les conséquences d'une suspension, d'un retrait ou de l'absence d'un agrément, ainsi que de la cessation volontaire, sont également réglées.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe De Backer, ministre de l'Agenda numérique, des
Télécommunications et de la Poste, chargé de la
Simplification administrative, de la Lutte contre la fraude
sociale, de la Protection de la vie privée et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 155
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 65 89

Caroline Leys
Porte-parole
+32 497 73 79 17
caroline.leys@debacker.fed.be

29 mar 2019 -17:03

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2019

Abrogation des règles nationales concernant la formation applicable aux accompagnateurs de train

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant abrogation de l'arrêté royal du 18 janvier 2008 relatif à la fourniture de services de formation aux conducteurs de train et au personnel de bord.

Conformément au Code ferroviaire, tous les conducteurs de trains doivent être en possession de licences et d'attestations, au plus tard 7 ans après l'établissement des registres de licences et d'attestations, soit le 29 octobre 2018. Le Code ferroviaire prévoit également que les entreprises ferroviaires doivent mettre en oeuvre leurs propres processus de certification des accompagnateurs de trains de voyageurs. Cette mesure a été introduite pour répondre partiellement à la demande de la Commission européenne et de l'Agence ferroviaire de l'UE faite aux Etats membres de réduire le nombre de leurs règles nationales et de les adapter au contenu du droit européen.

Par conséquent, les règles nationales concernant la formation applicable aux conducteurs et aux accompagnateurs de train actuellement contenues dans l'arrêté royal du 18 janvier 2008 doivent dès lors être abrogées.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de
Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer
belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be

29 mar 2019 -17:04

Appartient à [Conseil des ministres du 29 mars 2019](#)

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre :
 - deux marchés publics pour la prolongation de licences pour l'utilisation de Virtual Machines Ware et du contrat de service relatif à la revue de presse électronique
 - une liste de dossiers d'engagement avec états estimatifs
- Lutte contre la pauvreté :
 - le soutien de vingt plateformes locales de concertation en matière de lutte contre la pauvreté des familles en 2019
 - accueil hivernal pour personnes sans-abri
- Personnes handicapées : support juridique pour une problématique de défaut d'exécution dans le cadre du marché public relatif au projet informatique Handicare
- Finances :
 - marchés publics de travaux, de fournitures et de services
 - marché public concernant l'attestation d'allocation du produit du "Green OLO" aux dépenses vertes sélectionnées, pour une période de 5 ans
 - quatre dossiers faits accomplis (SHAPE, travaux de rénovation, facture pour des services juridiques d'un bureau d'avocats, prolongation de la mission du représentant auprès de la Délégation permanente de la Belgique à l'OCDE et auprès de la BERD)
- Coopération au développement : engagement d'une contribution volontaire au projet 11.11.11 - Le Congo n'est pas à vendre
- Affaires étrangères :

- prolongation des contrats de deux consultants
- deux contributions obligatoires à différentes organisations internationales

- Sécurité et Intérieur : dossiers d'engagement de la Police fédérale
- Santé publique :
 - plans d'action drogues européens - Treatment Demand Indicator - Sciensano
 - état estimatif 2019 pour la prolongation des cinq contrats pour la commission de planification

- Agenda numérique : octroi de subsides du Digital Belgium Skills Fund 2019
- Justice : liste de cinq dossiers (catering pour la prison de Gand, projet "Dossier digital", développement d'un nouvel intranet, factures d'énergie pour les consommations 2018, mise à disposition d'un consultant Business Intelligence pour un projet)
- Simplification administrative : liste de quatre dossiers pour l'exécution de projets en cours

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

29 mar 2019 -17:04

Appartient à [Conseil des ministres du 29 mars 2019](#)

Remplacement d'un membre du Conseil supérieur de l'Emploi

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à remplacer un membre du Conseil supérieur de l'Emploi.

Steven Vanackere remplace Marcia De Wachter, dont il achève le mandat.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

29 mar 2019 -17:03

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2019

Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a effectué une nouvelle analyse de la menace le 19 mars 2019. Le niveau de menace est maintenu au niveau 2. Un certain nombre de cibles potentielles sont en outre maintenues au niveau 3.

L'appui de la Défense est maintenu à un maximum de 550 militaires pour une période d'un mois, du 3 avril au 2 mai 2019. Ce nombre tient par ailleurs compte d'une capacité de réserve susceptible d'être déployée immédiatement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://diplomatie.belgium.be>

29 mar 2019 -17:03

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2019

Mesures ferroviaires visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à des mesures ferroviaires visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit.

Ce projet vise à transposer la directive européenne 2014/61 relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit. La possibilité est offerte aux gestionnaires d'infrastructures physiques, c'est-à-dire les opérateurs de réseaux, de fournir aux opérateurs de réseaux de communications électroniques à haut débit un accès à ces infrastructures. La directive vise à réduire les coûts de déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit en encourageant une utilisation conjointe des infrastructures physiques existantes et, de ce fait, à favoriser l'établissement de réseaux de communications électroniques à haut débit.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de
Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer
belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be

29 mar 2019 -17:03

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2019

Modifications terminologiques à la suite de la réforme des cantons judiciaires

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant modification de diverses dispositions réglementaires en vue de leur mise en concordance avec la réforme des cantons judiciaires.

Le projet prévoit des adaptations terminologiques dans les arrêtés royaux suivants :

- l'arrêté royal du 14 mars 2014 relatif à la répartition en divisions des cours du travail, des tribunaux de première instance, des tribunaux du travail, des tribunaux de l'entreprise et des tribunaux de police
- les arrêtés royaux fixant les règlements de répartition des affaires des tribunaux de première instance de Liège et d'Anvers et du tribunal de l'entreprise de Liège

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

29 mar 2019 -17:03

Appartient à [Conseil des ministres du 29 mars 2019](#)

Code de gouvernement d'entreprise à respecter par les sociétés cotées

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant désignation du code de gouvernement d'entreprise à respecter par les sociétés cotées.

Conformément au Code des sociétés et associations, les sociétés cotées sont tenues de faire figurer annuellement une déclaration de gouvernement d'entreprise dans leur rapport annuel. Dans cette déclaration, les sociétés doivent indiquer le code de gouvernement d'entreprise qu'elles appliquent. Le projet vise à remplacer le code de référence par le nouveau code 2020, établi par la Commission belge de gouvernance d'entreprise.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

29 mar 2019 -17:03

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2019

Plateforme unique pour la gestion des droits d'auteur et droits voisins par les utilisateurs de musique dans un lieu public

Sur proposition du ministre de l'Economie Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal visant à créer une plateforme unique pour la gestion des droits d'auteur et des droits voisins par les utilisateurs de musique dans un lieu public.

Les projets visent à créer une plateforme unique afin que les utilisateurs de musique dans un lieu public ne doivent introduire qu'une seule déclaration et ne payer qu'une seule facture. Cette plateforme sera gérée d'une part, par les sociétés de gestion de droits d'auteur et, d'autre part, par les sociétés de gestion de droits voisins. Les projets d'arrêtés royaux permettent d'harmoniser les pratiques des sociétés de gestion afin que la plateforme unique puisse fonctionner.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 17 décembre 2017 relatif à la rémunération équitable au profit des artistes-interprètes ou exécutants et des producteurs pour l'exécution publique de phonogrammes ou la radiodiffusion de phonogrammes

Projet d'arrêté royal fixant les modalités de la simplification administrative pour la perception des droits d'auteur et des droits voisins relatifs à l'exécution publique de phonogrammes

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

29 mar 2019 -17:04

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2019

Marché public pour la Défense : réalisation d'un hangar de maintenance à l'aéroport de Melsbroek

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution d'un marché public pour la Défense.

Il s'agit d'un marché public pour la réalisation d'un hangar de maintenance pour les avions de transport A400M à l'aéroport militaire de Melsbroek. Ce hangar permettra à la Défense d'assurer la maintenance de sa flotte A400M.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>

29 mar 2019 -17:03

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2019

Marché public pour la Justice : entretien des installations de chauffage, ventilation et climatisation

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour la Justice.

Il s'agit d'un marché public lancé via une procédure ouverte relative à l'entretien préventif et curatif des installations de chauffage, ventilation et climatisation des bâtiments occupés par les services judiciaires et l'administration centrale du SPF Justice en Belgique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

29 mar 2019 -17:03

Appartient à Conseil des ministres du 29 mars 2019

Asile et Migration : marché public pour le catering dans les centres fermés

Sur proposition de la ministre de l'Asile et de la Migration Maggie De Block, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution d'un nouveau marché public pour le catering dans les centres fermés.

Il s'agit de la prolongation d'un marché public pour la livraison de matières premières, la préparation quotidienne de repas et la distribution aux résidents et au personnel des centres fermés de l'Office des Etrangers en attente de l'attribution d'un nouveau marché public.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be